



MEDIATHEQUES MUNICIPALES DE PEILLE

Tél. : 06 34 75 47 61

ANNEXE REGLEMENT INTERIEUR

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

PEILLE,

PALAIS LASCARIS

MARDI ET JEUDI

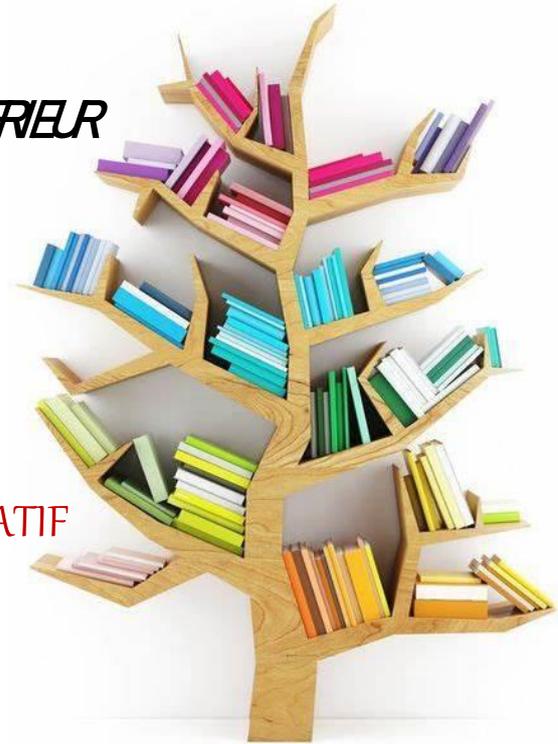
De 14h00 à 17h00

LA GRAVE,

CENTRE ADMINISTRATIF

LUNDI ET VENDREDI

De 14h00 à 17h00



LA NATURE ET LE NOMBRE DES DOCUMENTS QU'IL EST POSSIBLE D'EMPRUNTER

Les livres :

Il sera prêté **quatre volumes à la fois** au maximum, la durée légale du prêt n'excèdera pas **30 jours**.

Les dvd :

Il sera prêté **trois dvd par famille**, ils pourront être gardés **15 jours**.

Les jeux :

Il sera prêté **deux jeux par famille**, ils pourront être gardés **15 jours**.



MEDIATHEQUES MUNICIPALES DE PEILLE

REGLEMENT INTERIEUR

(Délibération du Conseil Municipal en date du 25.06.1993)

DISPOSITION GENERALES :

La Médiathèque de Peille est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tous.

L'accès à la médiathèque et la consultation sur place sont libres, ouverts à tous et gratuits. Les horaires d'ouverture au public sont précisés en *annexe*

Les responsables de la Médiathèque sont à la disposition des usagers pour les aider à exploiter pleinement les ressources de la Médiathèque.

PRET :

Le prêt est réservé aux usagers dûment inscrits. Pour s'inscrire à la Médiathèque, l'utilisateur doit justifier de son identité et de son domicile. Tout changement de domicile doit être signalé à la médiathèque.

Les enfants et les jeunes âgés de moins de 16 ans doivent être munis d'une autorisation écrite de leurs parents (*voir inscription des enfants*).

La nature et le nombre des documents qu'il est possible d'emprunter avec une carte d'emprunteur ainsi que la durée du prêt, sont précisés en *annexe*

Les documents perdus ou détériorés doivent être remboursés par l'emprunteur.

Les DVD empruntés ne peuvent être utilisés que pour des auditions ou des représentations privées dans le cadre du cercle de famille. Toute utilisation publique ou copie, même à l'usage privé du copiste, sont strictement interdites.

APPLICATION :

Tout usager de la Médiathèque s'engage à se conformer au présent règlement.

Une annexe révisée chaque année précise les horaires d'ouverture, le régime des droits au prêt et, le cas échéant, de l'accès à la Médiathèque.

Les responsables de la médiathèque sont chargés de la communication aux lecteurs et de l'exécution du présent règlement.

MEDIATHEQUES MUNICIPALES DE PELLE

INSCRIPTION DES ENFANTS

(MOINS DE 16 ANS)

Je soussigné

Demeurant

.....
.....

Autorise mon (mes) enfant(s) à emprunter des livres, dvd ou jeux à la médiathèque.

Je m'engage à rembourser ou réparer les documents perdus ou détériorés.

Nom et Prénom de(s) l'enfant(s)	Date de naissance

Fait à, le

Signature :